

Image not found or type unknown



Je loue un magasin dont l'augmentation se fait tous les trois ans

Par **oliver_old**, le **05/10/2007** à **10:43**

je loue un magasin dont l'augmentation se fait tous les trois ans mais je ne sais pas qu'elle indice je dois prendre
je cite le bail
le loyer sera revise de plein droit a l'expiration de chaque periode triennale pour etre augmente au diminue suivant la variation de l'indice du cout de la construction du trimestre de l'annee de la revision consideree par rapport à l'indice de base ci dessus retenu
pour fixer ce loyer les parties se sont basee sur l'indice national du cout de la construction du 4eme trimestre 2000 publie par l'insee lequel etait de 1127